

Le *Journal de l'Andra* vous propose de revenir chaque trimestre sur un évènement qui a marqué l'histoire du Centre de stockage de la Manche.

1977 : Opération de retrait de déchets tritiés du Centre

En octobre 1976, le Service central de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI), le service de contrôle de l'époque, détecte une concentration anormale en tritium dans le ruisseau de la Sainte-Hélène. Les déchets tritiés à l'origine de cette pollution sont rapidement identifiés et la décision est alors prise de les retirer du site afin de limiter l'impact sur l'environnement. Retour sur cet évènement marquant et sur les enseignements qui en ont été tirés.

Dès la détection par le SCPRI de la contamination de la rivière Sainte-Hélène, située en contrebas du Centre de stockage, par du tritium, des recherches sont immédiatement entreprises par le CEA, qui gère alors le CSM, pour en déterminer la cause : contrôles des eaux souterraines par des piézomètres, analyse des eaux infiltrées dans les ouvrages de stockage... Les analyses établissent que le tritium provient de la tranchée n° 2 située au nord-est du Centre, où sont stockés, depuis 1971, des déchets tritiés.

Une réaction immédiate des autorités de sûreté

Les autorités de sûreté décident de procéder à leur retrait afin d'enrayer la contamination de la nappe phréatique. Un atelier spécial est créé pour la reprise des déchets, qui sont ensuite reconditionnés (lire témoignage ci-contre). L'opération débute le 22 octobre 1977 et s'achève le 17 février 1978. Elle produit environ 120 m³ de colis de déchets, soit trois fois le volume de déchets extraits. Environ 18 m³ sont envoyés au CEA de Valduc pour entreposage et le reste est restocké sur le CSM dans des ouvrages adaptés. Malgré tout, cet incident a conduit à marquer l'environnement en tritium. Aujourd'hui on continue de surveiller le Centre. Le tritium ayant une période radioactive

de 12,3 ans, il est normal que l'on mesure encore du tritium relâché en 1976 dans les eaux souterraines du Centre, et dans les ruisseaux environnants. D'autres opérations de reprise sur d'autres déchets non tritiés auront lieu en 1982, 1983 et 1986, qui permettront le passage du Centre en

phase de surveillance. La surveillance effectuée depuis plusieurs années permet de montrer que le taux est en baisse. Celui-ci ne présente aucun risque pour l'environnement et les populations, et continue de décroître chaque année.

TÉMOIGNAGE

Richard Brixy, responsable de l'exploitation du CSM de 1968 à 1994, date de la fin de l'exploitation du site, a supervisé le retrait des déchets tritiés en 1977

“ Une opération délicate menée à bien ”

Nous disposions de nos plans de stockage indiquant les cases où se trouvaient les déchets tritiés. Nous avons monté un hangar au-dessus de la tranchée, installé des ventilateurs d'extraction d'air et des scaphandres d'intervention pour le personnel. Puis les équipes de la Société des techniques en milieu ionisant (STMI), spécialisées dans la décontamination, ont commencé par décaper la couche de bitume recouvrant la dalle de fermeture de l'ouvrage. Celle-ci ôtée, le sable servant à combler les vides entre les déchets a été extrait. De l'eau s'étant infiltrée dans l'ouvrage, elle a été pompée en conti-

nu avant transfert vers le service de traitement des effluents de la Cogema. Les colis ont ensuite été retirés et reconditionnés, pour certains en vue de leur stockage définitif sur le CSM, tandis que d'autres, en moins bon état de conservation, ont été redirigés sur le centre spécialisé de Valduc, proche de Dijon. Au final et heureusement, cette opération s'est bien passée.



3 QUESTIONS À :

Monique Sené, membre de l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (Anccli) et consultante de la commission Turpin

Le *Journal de l'Andra* (JdA) : Qu'est-ce que la commission Turpin ?

Monique Sené : Créée en 1996 par Corinne Lepage, ministre de l'Environnement et Franck Borotra Ministre de l'Industrie, des Postes et des Télécoms, la commission Turpin avait pour mission de dresser l'inventaire des déchets stockés sur le site en précisant leur origine, les quantités et leur conformité avec la réglementation. Elle devait faire le point sur les pollutions survenues sur le site, préciser les mesures pour protéger les populations, et donner son avis sur un recouvrement réversible du site en en chiffrant le coût. Elle devait aussi proposer "toute mesure visant à améliorer la transparence et l'information du public".

JdA : Comment a-t-elle travaillé ?

M. S. : La commission a commencé par analyser la documentation transmise par l'Andra. Il s'est avéré que sur les 550 000 m³

de déchets stockés, ce site ne contient pas que des éléments à vie courte mais également du plutonium. Son contenu chimique est également élevé : quelques 27000 tonnes de plomb ainsi que de l'arsenic et d'autres corps entrant dans la composition des bétons. La Commission s'est réunie 13 fois en plénière pour auditionner tous les protagonistes. Elle a tenu à visiter le site et à rencontrer la commission locale d'information du site Areva adjacent. Sa mission était aussi de se pencher sur le devenir du site : retirer les déchets ou fermer le site.

JdA : Quelles ont été les recommandations de la commission Turpin ?

M. S. : La commission a tout d'abord constaté que les règles avaient changé plusieurs fois de 1969 à 1984. Elle a relevé que la décision de couverture avait été prise sans consultation, mais que celle-ci aurait dû exister dès le début. Concernant l'environnement et les problèmes

liés au tritium et au radon, elle a conclu qu'une surveillance de l'évolution des teneurs en tritium des ruisseaux et des piézomètres permettrait un suivi de la pollution. Elle a demandé à l'Andra d'évaluer le retrait des colis. Il est apparu que : l'opération était difficile compte tenu de l'hétérogénéité du stockage ; la protection des travailleurs et de l'environnement était un impératif difficile à assurer sur ce chantier ; la démolition totale risquerait de durer 70 ans si on détruisait toutes les structures et coûterait au moins 15 milliards de francs 1996. La Commission a donc préconisé le maintien des colis sur place sous une couverture correcte et en les plaçant sous surveillance, dont le coût serait supporté par l'Andra, et recommandé la création d'une Cli de façon à permettre l'implication des riverains dans le suivi du site. Enfin, elle s'est attardée sur les servitudes et la conservation de la mémoire du centre.

